

Débat d'orientation budgétaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE-BEAUJOLAIS

14 NOVEMBRE 2024

Le cadre juridique

- ▶ Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.
- ▶ Le DOB permet :
 - ▶ de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
 - ▶ d'informer sur la situation financière de la communauté de communes et les perspectives budgétaires,
 - ▶ de présenter les actions mises en œuvre.
- ▶ Le présent document abordera donc successivement :
 - ▶ le contexte socio-économique et l'environnement général,
 - ▶ l'analyse de la situation financière et fiscale de la communauté de communes : données et ratios généraux, fiscalité, endettement,
 - ▶ les éléments de perspectives 2025



1

La situation
nationale en 2024
des finances
publiques

Tableau 1 : Solde public par sous-secteur

Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2023	2024	2025
État	-5,5	-5,2	-4,3
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,2	-0,2
Administrations publiques locales	-0,4	-0,7	-0,7
Administrations de sécurité sociale	0,4	0,0	0,2
Solde public	-5,5	-6,1	-5,0

Une réduction
attendue du déficit
public.

SOURCE : DIRECTION
GÉNÉRALE DU TRÉSOR – OCT
2024

Tableau 3 : Chiffres-clés

En % du PIB, sauf mention contraire	2023	2024	2025
Dettes publiques totales	109,9	112,9	114,7
Dettes publiques hors soutien à la zone euro	107,7	110,8	112,7
Dépense publique hors crédits d'impôt	56,4	56,8	56,4
<i>Progression en valeur (%)</i>	3,8	4,2	2,2
<i>Progression en volume (%)</i>	-1,0	2,1	0,4
Prélèvements obligatoires (y compris UE)	43,2	42,8	43,6

Une augmentation attendue de la dette publique et des prélèvements obligatoires.

SOURCE : DIRECTION
GÉNÉRALE DU TRÉSOR – OCT
2024

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	1,1	1,2	1,5
	–	0,2	0,3	0,0	- 0,1
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,5	1,7
	–	0,0	0,0	- 0,2	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,3	1,9
	–	0,0	0,0	0,1	0,0
Taux de chômage en fin d'année ^{a)}	7,1	7,5	7,5	7,6	7,3
	–	0,0	- 0,1	- 0,3	- 0,3

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2024, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2024, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 30 août 2024 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 16 août 2024.

a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 août 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

La situation décrite par la Banque de France en septembre 2024 :

- recul de l'inflation, amplifiée en 2025 par la baisse des prix de l'électricité
- projection de croissance stable
- taux de chômage maîtrisé

Projection entourée d'aléas liée à :

- l'incertitude politique du Gouvernement français
- risques géopolitiques (Ukraine, Proche-orient...) et effets sur les prix des matières premières

Tableau 4 : Prévisions pour la France
projet de loi de finances, OCDE, Commission européenne et FMI

	PLF pour 2025		OCDE*** - sept. 2024 -		Commission Euro- péenne		FMI *** - juillet 2024 -	
Taux de croissance annuel (en %)	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
PIB	1,1	1,1	1,1	1,2	0,7	1,3	0,9	1,3
Indice des prix à la consommation harmonisé	2,5*	1,9*	2,4	1,9	2,5	2,0	n.d.	n.d.
Solde public (en points de PIB) **	-6.1	-5.0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

* Cette prévision correspond à une progression de l'IPC de +2,1 % en 2024 et +1,8 % en 2025.

** Au sens de Maastricht.

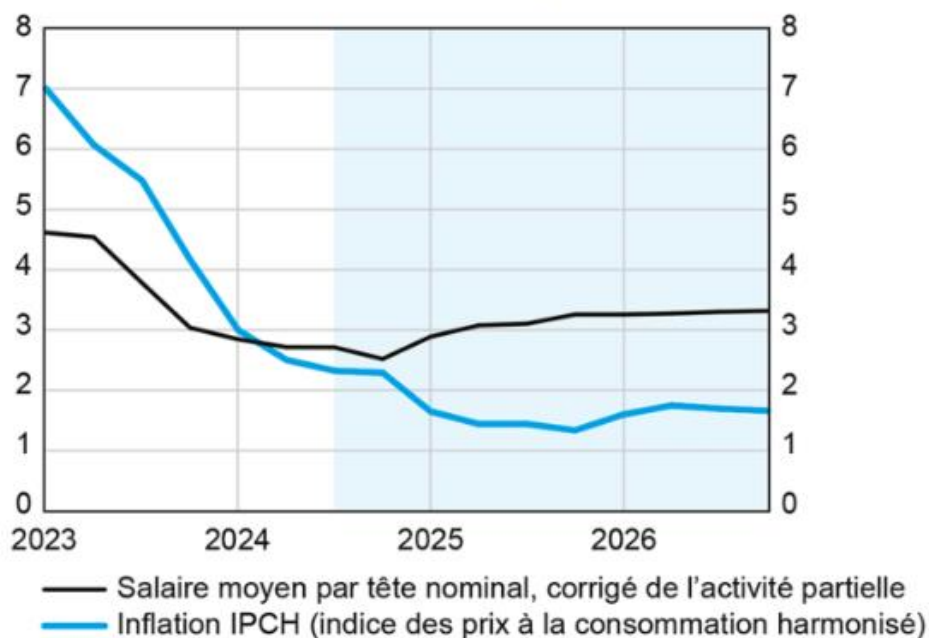
*** OCDE : Perspectives économiques intermédiaires, 25 septembre 2024 ; FMI : Perspectives économiques mondiales mises à jour du 16 juillet 2024 ; Commission européenne : Prévisions de printemps, 15 mai 2024.

Une situation mondiale dans la même perspective.

SOURCE : DIRECTION
 GÉNÉRALE DU TRÉSOR – OCT
 2024

Graphique 5 : Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur marchand et inflation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

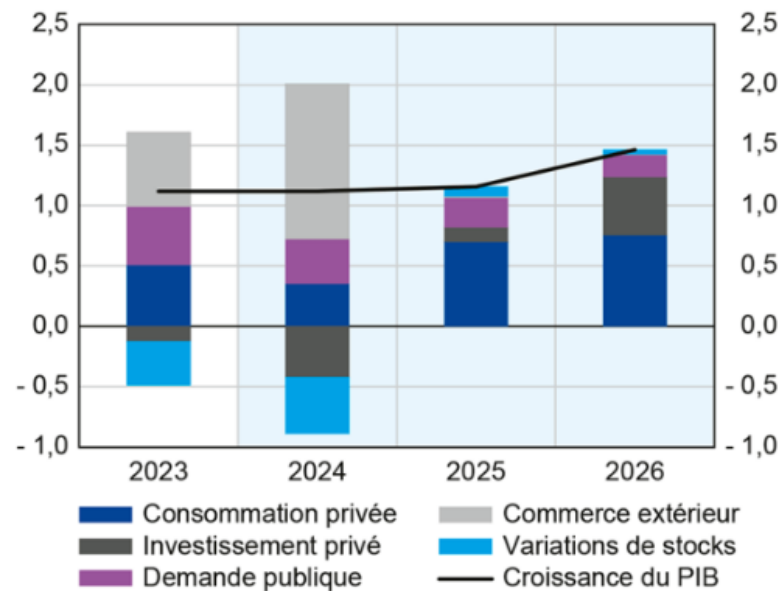


Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le salaires sont désormais plus dynamiques que les prix

Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Une hausse de la consommation des ménages attendue en 2025 grâce aux gains de pouvoir d'achat soutenus par les salaires réels.

Une reprise de l'investissement privé en 2026 sous l'effet de la détente passée des taux d'intérêt

Les impacts du contexte national pour la collectivité

- ▶ Une situation nationale marquée par une relative instabilité, des incertitudes et par un creusement du déficit comme de la dette publique très prégnant en 2024.
- ▶ Des mesures de contrainte et d'économie budgétaire à attendre avec une participation de l'ensemble des administrations publiques, y compris locales.
- ▶ Une baisse des prix, notamment de l'énergie, favorable pour la collectivité mais qui reste fragile au regard de la situation géopolitique incertaine.
- ▶ Une baisse relative des taux qui ne permet pas de réduire véritablement le coût du crédit bancaire.

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2025 pour les collectivités

► Attribution FCTVA (art. 30) :

- Abaissement du taux de 16,404% à 14,850% pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025
- Exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible
- Baisse du FCTVA de 258 M€ et un manque à gagner pour la collectivité de 82 000 € environ

► Fraction TVA (art. 31) :

- Stabilisation des fractions de TVA (la dynamique de TVA entre 2024 et 2025 n'est donc pas prise en compte)
- Manque à gagner pour la CCSB de 142 000 € environ (avec hypothèse de 2% de hausse de TVA en 2025)

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2025 pour les collectivités

► DGF (art. 32 et 61) :

- Stabilité du montant nominal de la DGF (inflation non prise en compte)
- Manque à gagner relatif à la non-indexation sur l'inflation (hypothèse de 2%) : 48 000 €
- Augmentation du niveau des dotations de péréquation (+140 M€ pour la DSU et +150 M€ pour la DSR)

► Fonds vert :

- Baisse de 1,5 milliards d'€, passant ainsi de 2,5 Mds€ en 2024 à 1 Md€ en 2025
- En appliquant cette baisse de 60% à l'enveloppe qui a été accordée pour le territoire de la CCSB en 2024, cela représente -1,8 M€ de recettes potentielles en moins pour 2025

► DETR – DSIL :

- Maintien des enveloppes 2024

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2025 pour les collectivités

▶ **FPIC (art. 62) :**

- ▶ prise en compte dans le calcul des ressources fiscales agrégées de la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la CVAE
- ▶ Peut avoir un impact sur le plafonnement du prélèvement du FPIC pour la CCSB

▶ **Création d'un fonds de réserve (art.64) :**

- ▶ Fonds abondé par les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€
- ▶ L'objectif est d'associer les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques
- ▶ La CCSB n'est pas concernée

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2025 pour les collectivités

► **Tarifs électricité (art.7) :**

- Augmentation des tarifs d'accise sur l'électricité lors de la sortie du bouclier tarifaire à compter du 1er fév 2025

► **CVAE (art. 15) :**

- Report de 3 ans de la suppression progressive de la CVAE
- Taux max reste à 0,28% entre 2025 et 2027

► **Bases fiscales**

- Une revalorisation des bases fiscales à 2 % qui sera confirmée mi-décembre



2

La situation de la
CCSB en 2024

Organigramme de la CCSB

► Evolutions 2024 :

- Suppression du service Labellisation/recherche de subventions
- Création du service Aménagements urbains
- Service Tourisme et projet Centre aquatique rattachés au Pôle Aménagement et développement durable
- Création de la Maison de la randonnée et du Trail, rattachée au service Développement économique

► Evolutions prévue pour 2025 :

- Service Communication devient service commun



DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES - Philippe SERRE
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE - Anita POCHOLLE



FONCTION PILOTAGE

FONCTION SUPPORT

FONCTION OPERATIONNELLE

LEGENDE

- SERVICE MAIRIE
- SERVICE CCSB
- SERVICE COMMUN
- SERVICE MIXTE

COMMUNICATION
PROTOCOLE
GRANDS EVENEMENTS
Cynthia GISSOT
ASSISTANCE MAIRE / PRESIDENT
Sandrine LABALME

ADMINISTRATION GENERALE
Sandrine RATTON

POLICE MUNICIPALE
Donatien CEBRON
DOMAINE PUBLIC - SECURITE CIVILE
Serge BERTHAUD

POLE RESSOURCES
Directrice - Anita POCHOLLE
Directrice adjointe - Chloé BUISSON

ACCUEIL
ETAT CIVIL - ELECTIONS
Mary PRETET

RESSOURCES HUMAINES
FORMATION
Tiphonie TROSSET
SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
Alain JACQUET

ARCHIVES - RGD
Sebastien LARZILLIERE

SYSTEME D'INFORMATION
Michael CARDANTE

FINANCES
Chloé BUISSON

SERVICE FACTURIER SFACT
Marc CESARI - Michel TAMBIA

MARCHES PUBLICS - ACHATS -
GROUPEMENTS DE COMMANDE
Stéphane HOURS

POLE POLITIQUES PUBLIQUES
Directeur - Philippe SERRE
Directrice adjointe - Anne-Marie MASINGUE

ADMINISTRATION DE POLE
Florence BRETIN

AFFAIRES CULTURELLES
Charline MAURICE
LECTURE PUBLIQUE
Hélène MEUNIER
CONTRAT TERRITOIRE LECTURE
Catherine OULION
ACTION CULTURELLE
Marie-Sophie SELTENSPERGER
EDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE
Marion BOURCET
PATRIMOINE
Anne BARRIERE

SPORTS
David ROULET
PISCINE
Nina RAPHAEL
GYMNASES
Stéphane SAVARY

REUSSITES EDUCATIVES
Anne-Marie MASINGUE
SCOLAIRE-PERISCOLAIRE
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
Anne-Marie MASINGUE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET QUALIFICATIONS
Marjolaine PRIOLET
JEUNESSE
Shénérázade TARCHOUNI

COHESION SOCIALE
ET EGALITE DES CHANCES
Valérie LIMAT
POLITIQUE LA VILLE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Anne-Françoise CLAIR
SOLIDARITES - CCSB
Angelina D'ADAMO
ACCES AUX DROITS - France SERVICE
Mathilde ROCCHI
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
Séverine DUVERNAY

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES
Directeur - Philippe SERRE
Directrice adjointe - Anne-Sophie WERT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Laura MEZIAT
AMENAGEMENTS ECONOMIQUES
ZONE D'ACTIVITES - LYBERTEC
Yann FRACHISE
ECONOMIE DE PROXIMITE
Laure LAMOTHE
Maison du Terroir Beaujolais
Stéphanie LAROCHE
Maison de la Rando et du trail
Aurélien MICHAUD

TIERS LIEU AQUATIQUE
Sophie MIRLICOIRTOIS

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
Estelle JONCHIER

AMENAGEMENTS URBAINS
PVDD - PROJET URBAIN
Sylvain CRAMPE

URBANISME
Myliène BOURCIER

AGRI VITI SYLVI RURALITE
Albane MOREL
COL DE CRIE
Céline GIRAUD

ADMINISTRATION DE POLE
Arlane GUILMOTTO

CLIMAT - ENERGIE
Florence DAMEVIN
ENERGIES RENOUVELABLES
Rémil LOUVENCOURT

RENOVATION DU BATI
Adrien CHAGNEUX D'ANTUONO

MOBILITES
Côme BLANCHIN
BIODIVERSITE-ENS-NATURA 2000
Carole GERIN
ANIMATIONS DD
Christelle NERBOLIER

POLE SERVICES TECHNIQUES
Directeur DGST - Sylvain MOREL
Directrice adjointe - Chantal DEAL

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
Nicolas STAUFFER
ESPACES VERTS
PROPRETE URBAINE
Marc BOURDON
ATELIER MAGASIN
PROJETS NEUFS FLEURISSEMENT
David PREHER
ENTRETIEN MENAGER
Adeline ANDRIEUX

PATRIMOINE BATI
Wilfried HOULLON
REGIE BATIMENTS
Christophe CARLIER

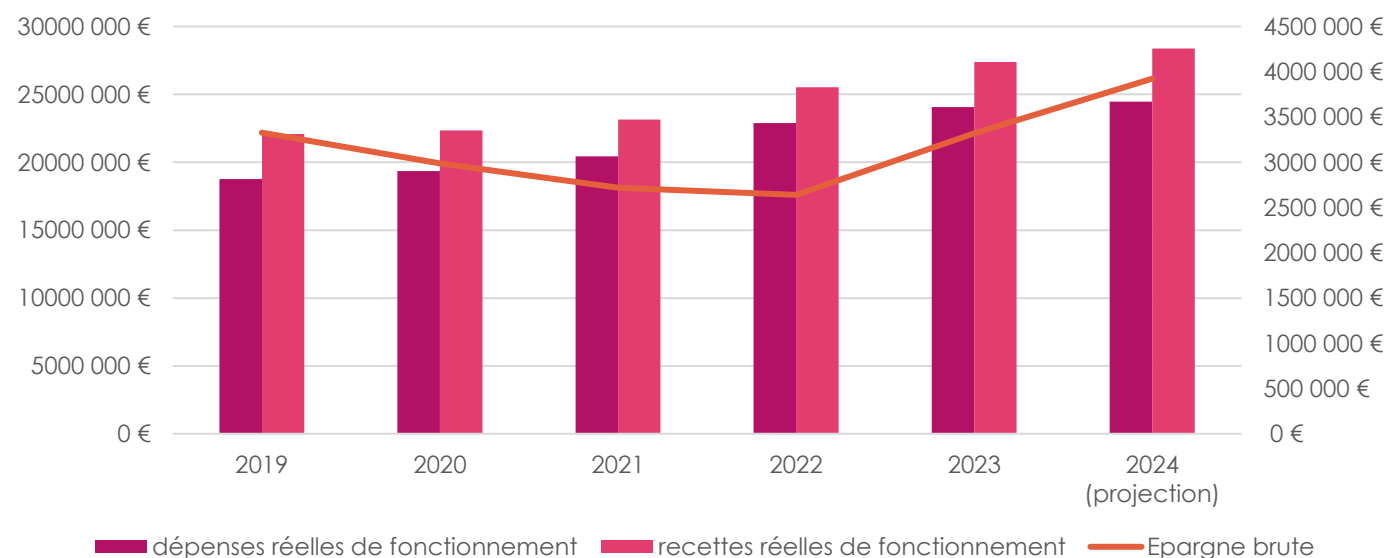
EAU et ASSAINISSEMENT
Charlotte GINSBURGER
SPANC
EROSION - HYDRAULIQUE

ADMINISTRATION DE POLE
GESTION DES SALLES
Alexandra CALVO

GESTION DES DECHETS
Elodie CINQUIN

ESPACES EXTERIEURS
Chantal DEAL

Evolution de l'épargne brute



Grâce à une gestion rationnelle et dynamique du budget, l'épargne brute en 2024 sera au plus haut niveau depuis 2019.

L'objectif est de renforcer cet excédent jusqu'à 5 millions sur le moyen terme pour assumer les investissements courants et les projets de la CCSB.

Evolution des charges de personnel



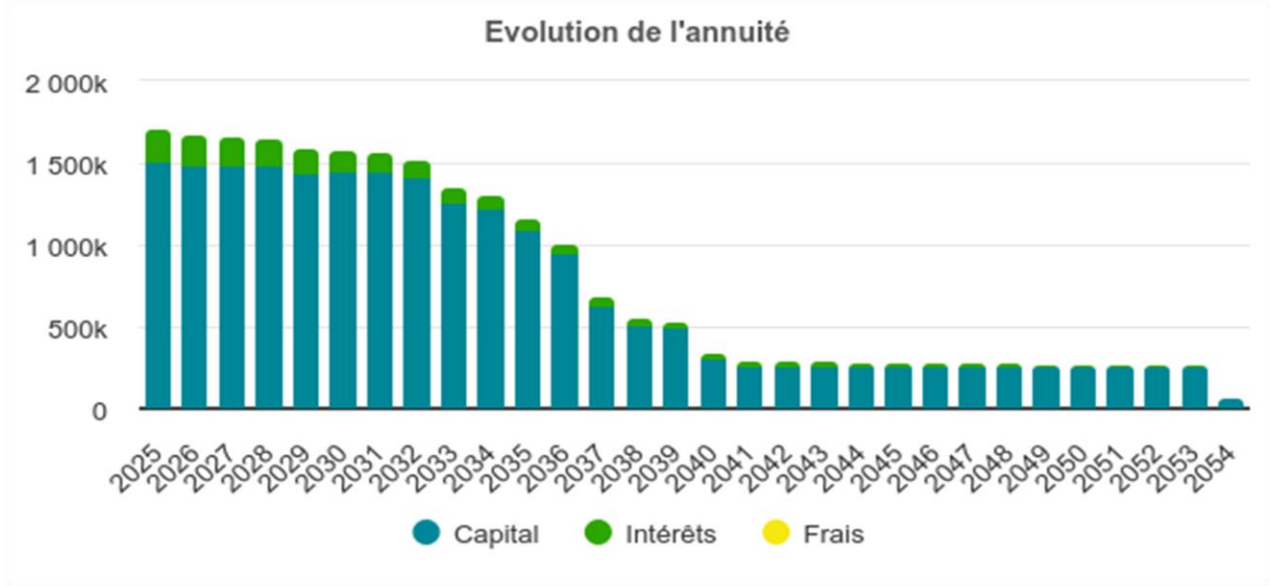
La hausse des dépenses de personnel en 2024 s'explique par :

- la revalorisation du SMIC de 1,13% en janvier et 2% en novembre
- la prime pouvoir d'achat versée en janvier pour 21 000 €
- une augmentation du point d'indice de 5 pts au 1er janvier

En 2025, les dépenses devraient augmenter moins vite que les recettes ce qui permettra de réduire le coût net pour la collectivité. Cela s'explique grâce au financement de nombreux postes (par l'ADEME, l'Agence de l'Eau, FEADER, Banque des Territoires, BPI France)

ETAT DETTE 2025	CCSB			TOTAL
	Budget Principal	GENDARMERIES	MAISONS DE SANTE	
Dette au 01/01/2025	14 526 523	6 710 761	523 242	21 760 526
Capital à rembourser en 2025 *	954 856	479 903	78 496	1 513 255
Interets remboursés en 2025 *	109 476	87 266	6 482	203 225
Emprunts contractés en 2025				0
Dette au 31/12/2025	13 571 666	6 230 858	444 746	20 247 269

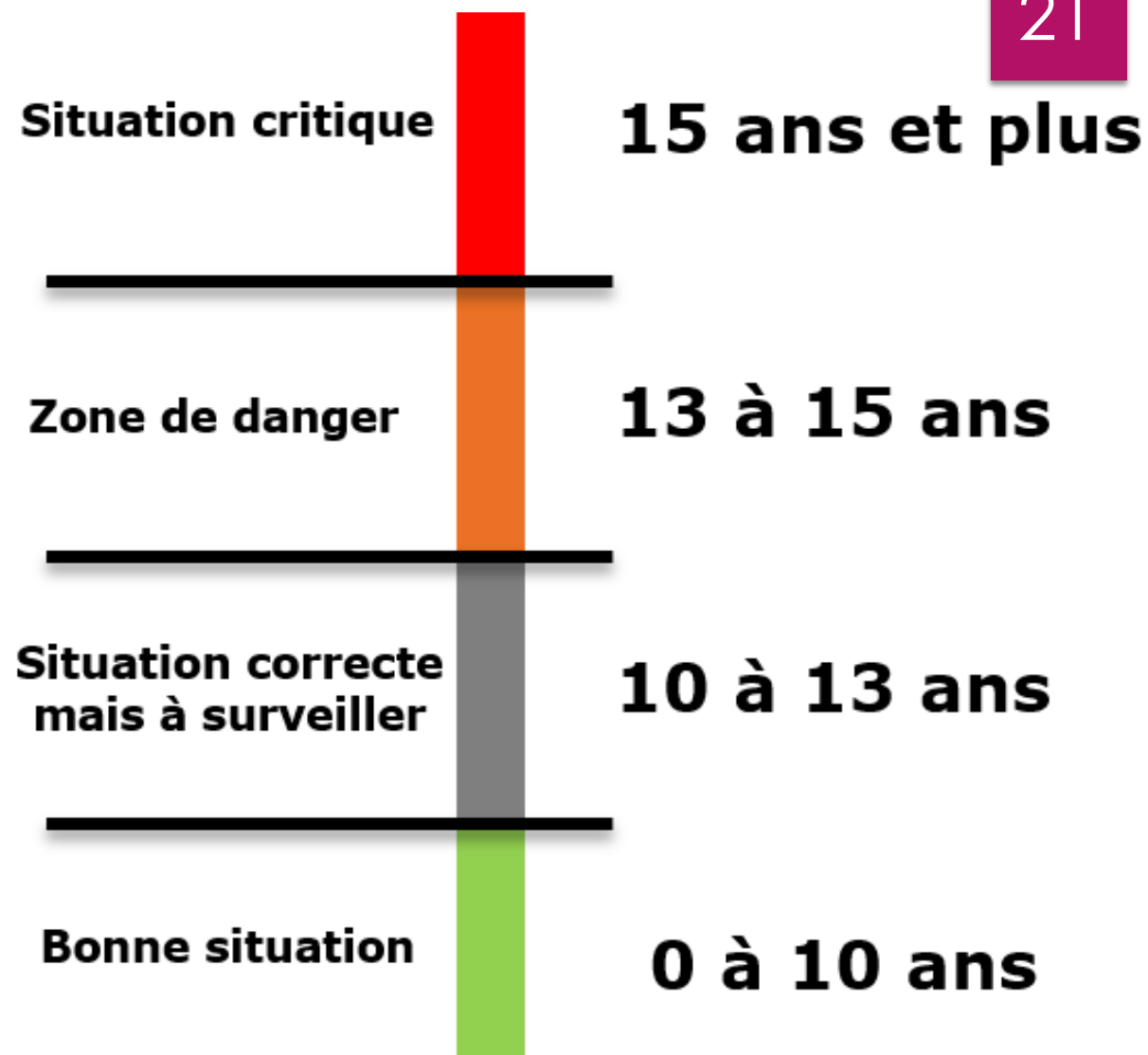
* Hors prêt de 3M€ qui devrait être débloqué avant fin 2024



Une dette qui augmente, avec un prêt de 3M€ qui sera débloqué fin 2024.

Malgré un coût de 455 €/habitant, le poids de cette dette est beaucoup plus faible que la moyenne nationale (1 347 €/hab).

Une situation saine avec une capacité de désendettement qui s'établit à **3,7 ans** et un niveau de dette qui n'absorbe que 24% de l'épargne brute.



Délais de paiement

- ▶ Les délais de paiement de la collectivité se situent en-dessous des 30 jours réglementaires.
- ▶ Gestion des mandats et titres depuis le 1^{er} janvier 2023 par le service facturier (SFACT)
 - ▶ 4 agents, dont deux de la collectivité, sous la responsabilité de la comptable publique
 - ▶ Service dédié à la liquidation et au mandatement en vue de :
 - fluidifier la chaîne de la dépense et de la recette, en évitant les doubles contrôles
 - consolider la qualité comptable
 - améliorer les relations avec les fournisseurs
- ▶ Le SFACT s'est structuré depuis sa création, ce qui permet d'améliorer le traitement des factures et des recettes et de réduire ainsi les délais.



3

La stratégie
budgétaire pour
2025-2026

Prospective 2025-2030: à retenir

- Une amélioration significative de notre capacité d'autofinancement déjà entamée en 2023 se confirme en 2024 avec **une épargne brute qui pourrait dépasser les 4 millions d'euros, peut-être largement**. Cette situation est plus favorable que la trajectoire prévue par les projections budgétaires réalisées en début de mandat et beaucoup plus que lors du projet de piscine intercommunale.

Projections
de début
de mandat

CC Saône Beaujolais	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement :	18 660 528	19 003 910	18 478 390	18 908 809	19 271 274	19 469 846	19 631 571	19 708 571
Recettes réelles de fonctionnement :	21 890 529	22 331 427	21 840 177	22 568 845	23 090 294	23 572 522	23 971 246	24 361 828
Excédent Brut d'Exploitation	3 230 001	3 327 517	3 361 787	3 660 036	3 819 021	4 102 675	4 339 675	4 653 256
Chapitre 66 - Charges financières	100 657	81 546	73 939	58 540	142 948	258 493	354 014	373 786
Chapitre 76 - Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
CAF Brute (hors exceptionnel)	3 129 344	3 245 971	3 287 848	3 601 496	3 676 073	3 844 182	3 985 661	4 279 471

Etude
d'impact
réalisée
pour le
projet de
centre
aquatique

CC Saône Beaujolais	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses réelles de fonctionnement :	22 806 779	24 970 000	24 558 870	24 733 510	24 630 935	25 102 164	25 721 750	26 284 813	26 865 981
Recettes réelles de fonctionnement :	25 463 749	27 500 000	27 825 038	28 591 985	29 182 169	29 833 685	30 456 399	31 232 136	31 910 372
Excédent Brut d'Exploitation	2 656 970	2 530 000	3 266 168	3 858 475	4 551 234	4 731 521	4 734 649	4 947 323	5 044 391
Chapitre 66 - Charges financières	70 703	204 000	156 714	143 297	177 505	223 017	241 602	264 648	284 586
CAF Brute (hors exceptionnel)	2 586 268	2 326 000	3 109 455	3 715 178	4 373 729	4 508 504	4 493 046	4 682 675	4 759 806

Une trajectoire qui permet de garantir et d'amplifier les politiques publiques et la solidarité territoriale

- L'objectif de 5 millions d'euros de CAF brute est désormais atteignable à l'horizon 2026-2027, garantissant le financement des projets prévus et en permettant même d'en prévoir de nouveaux en garantissant notamment comme c'est le cas en 2025 que:
 - Les charges de personnels nettes connaissent une stabilité, voire une baisse grâce à la mobilisation des recettes de subvention et à une bonne performance de la mutualisation, tout en ayant renforcé les secteurs nécessaires à l'application du projet de mandat.
 - Les charges à caractère général sont bien maîtrisées en limitant les dépenses notamment d'énergie.
 - Les recettes propres augmentent grâce aux investissements en matière d'ENR ou de gestion immobilière grâce à la foncière.
 - Les politiques publiques soient développées de manière ciblée et progressive.

	2024	2025	2026	2027	2028
Aménagement du Territoire et Habitat	1 350 000	1 410 000	1 440 000	350 000	350 000
Aménagements Extérieurs	3 644 470	3 050 000	2 600 000	2 600 000	2 600 000
Assainissement et Eau Potable	10 000	190 000			
Centre Aquatique Intercommunale du futur		3 240 000	11 230 000	17 600 000	5 100 000
Culture et Patrimoine	130 000	1 390 000	330 000	30 000	30 000
Déchets	362 946	640 000	730 000	670 000	670 000
Hors politique publique	390 000	390 000	390 000	390 000	390 000
Mobilité	150 000	1 005 000	2 430 000	2 435 000	1 900 000
Patrimoine privé et Action foncière					0
Ruralité, Agriculture, Viticulture, Sylviculture	210 000	60 000	1810 000	2 010 000	1 960 000
Solidarités		140 000	20 000	20 000	20 000
Sport	370 000	955 000	2 575 000	2 720 000	2 730 000
Tourisme	470 000	315 000	1 550 000	1 200 000	700 000
Transition écologique	1000	1044 000	1039 000	1039 000	577 000
Investissement	7 188 416	13 829 000	26 144 000	31 064 000	17 027 000
Investissement hors Centre aquatique	7 188 416	10 589 000	14 914 000	13 464 000	11 927 000

Plan pluriannuel d'investissements 2024-2028

Un plan d'investissement ambitieux à 95 M€ jusqu'en 2028, dont 37M€ pour le centre aquatique

27

- ▶ Financé jusqu'en 2028 comme suit:
 - 11,1 M€ de FCTVA (à taux réduit de 14,6 sur 80 % des investissements)
 - 14 M€ de CAF nette
 - 28,5 M€ de subventions (30 %)
 - 6,5 M € de cessions (gendarmeries)
 - 5 M€ de prélèvement sur l'excédent (sur 7 M€)
 - Soit un recours à l'emprunt de 29,9 M€ et un endettement supplémentaire de 23 M€ (avec une capacité de désendettement de 8,6 ans et une dette par habitant autour de 950 €/habitants soit 30 % inférieure à la moyenne nationale)

Un plan d'investissement ambitieux à 110 M€ jusqu'en 2030 (soit + 7,5 M€ en 2029 et 2030), dont 37M€ pour le centre aquatique

- ▶ Financé jusqu'en 2030 comme suit:
 - 12,9 M€ de FCTVA (à taux réduit de 14,6 sur 80 % des investissements)
 - 23 M€ de CAF nette (de 3,5 à 5 M€ à partir de 2029)
 - 33 M€ de subventions (30 %)
 - 7,5 M € de cessions (plus ancienne gendarmerie)
 - 5 M€ de prélèvement sur l'excédent (sur 7 M€)
 - Soit un recours à l'emprunt de 28,6 M€ et un endettement supplémentaire de 18 M€ (avec une capacité de désendettement de 5,8 ans et une dette par habitant autour de 826 €/habitant soit 40 % inférieure à la moyenne nationale)

Présentation des AP/CP en cours

Opérations		AP	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
1330	Gare de St Georges de Reneins	2 760 000 €	1 415 530 €	1 344 470 €						
8070	PLUIH	524 700 €	125 664 €	150 000 €	109 036 €	140 000 €				
1000	Fonds de concours aux communes	2 000 000 €	42 560 €	957 440 €	500 000 €	500 000 €				
7050	Centre aquatique intercommunal	39 020 000 €		1 050 000 €	1 850 000 €	11 225 000 €	17 800 000 €	5 325 000 €	1 750 000 €	20 000 €
	Olympiades de la biodiversité	1 300 000 €		1 000 €	144 000 €	539 000 €	539 000 €	77 000 €		

AP/CP proposées pour 2025

Opérations	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Gymnase de Monsols et salle Fontalet	2 800 000 €	1 300 000 €	1 000 000 €	500 000 €	
Gymnase de St Georges	3 000 000 €	100 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	500 000 €
Maison de santé de Cercié	2 000 000 €	400 000 €	800 000 €	800 000 €	

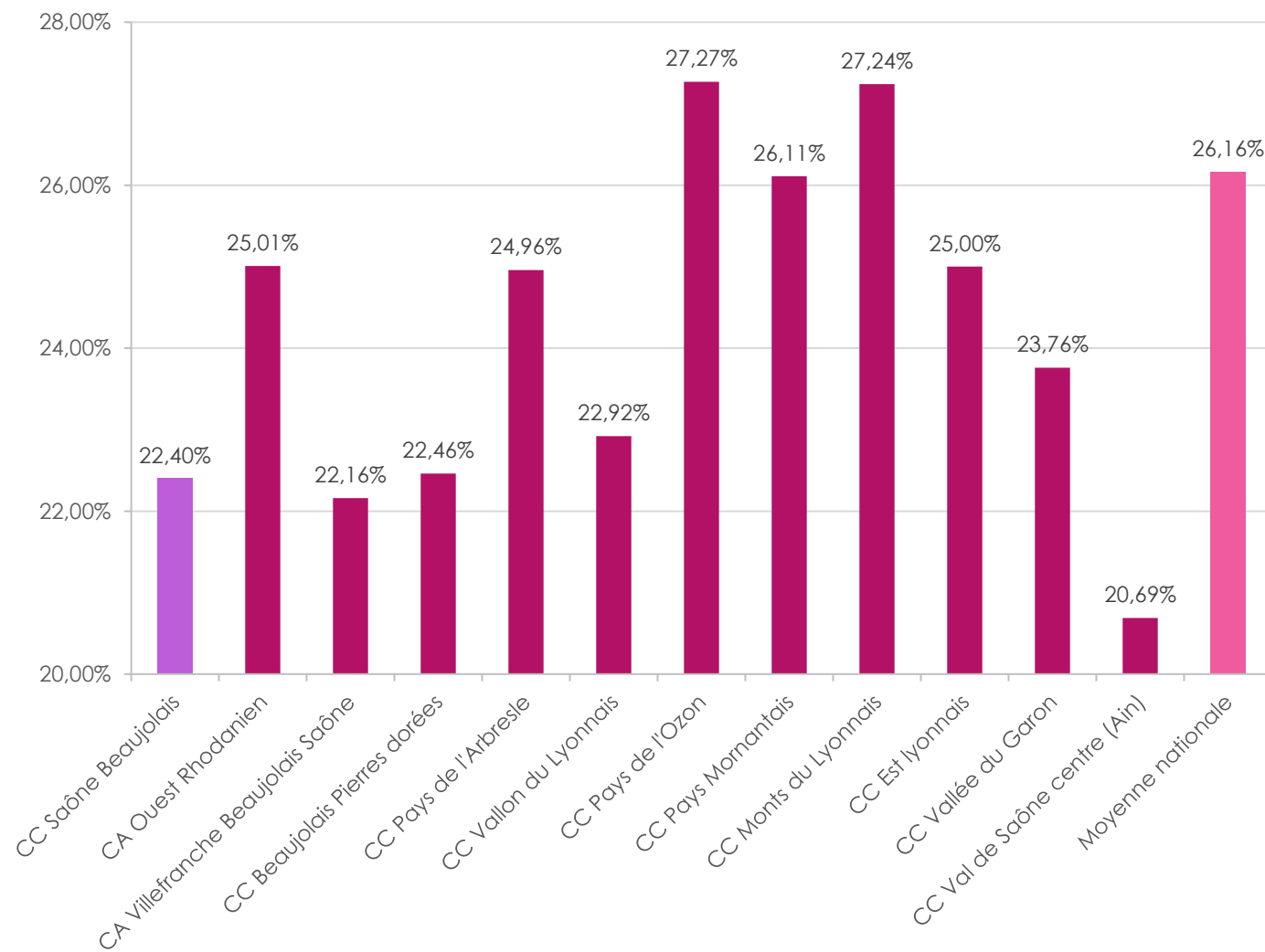
La question du levier fiscal

- **Taux votés en 2024 (stables depuis 2017) :**

TFPB	1,75%
TFPNB	6,34%
THRS	9,20%
CFE	22,40%

- **Rappel de la règle de lien des taux :** les taux de TFPNB et de CFE ne peuvent augmenter que dans les mêmes proportions que le taux de TFPB.
- **Majoration spéciale pour le taux de THRS :** si taux THRS inférieur à 75% du taux moyen national de THRS de l'année précédente, possibilité de le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation ne dépasse 5% de cette moyenne.
CCSB pas concernée en 2024

Taux CFE 2024



CFE :
Une imposition dans la moyenne basse mais très encadrée qui ne permet pas de hausses importantes

Rappels des taux appliqués								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CCSB	8%	8%	7,70%	7,50%	7,50%	7,50%	8,00%	8,30%
CCHB	10,33%	9,56%	7,70%	7,50%				
St Georges de R.	6,92%	6,92%	6,92%	6,92%				

Coût du service*	4 087 000 €	3 585 000 €	4 789 888 €	5 226 113 €
------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

* Incluant les frais de structure/gestion du service

- Une hausse du taux en 2024 qui a permis d'équilibrer le service

Simulations TEOM

	Bases prévisionnelles 2024	Bases prévisionnelles 2025 (+2%)
CCSB	51 368 602 €	52 395 974 €

Coût prévisionnel du service pour 2025 5 149 900 €

Frais de structure/gestion du service 130 000 €

Recettes prévisionnelles du Service BP 2024 936 000 €

Propositions estimation bases 2025	Taux 2024		Simulation 1		Simulation 2		Simulation 3	
	8,30%	4 348 866 €	8,40%	4 401 262 €	8,50%	4 453 658 €	8,60%	4 506 054 €
Bilan FONCTIONNEMENT		4 965,85		57 361,82		109 757,79		162 153,77
Amortissements		149 000,00		149 000,00		149 000,00		149 000,00
Bilan FONCTIONNEMENT après amortissements		-144 034,15		-91 638,18		-39 242,21		13 153,77

La hausse du taux de TEOM à 8,30% en 2024 permet de financer l'exploitation du service (hors amortissements).

Pour couvrir le coût des amortissements, il faudrait fixer le taux à 8,60 %.

Taxe GEMAPI



Depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des communes qui a été transférée de droit aux EPCI à fiscalité propre.



L'institution de la taxe GEMAPI permettant de financer cette compétence nécessite la prise d'une délibération avant le 1er octobre N-1 pour une application l'année suivante

Taxe GEMAPI

► Le produit de la taxe :

- est voté chaque année avant le 15 avril ;
- est fixé à 40 € par habitant au maximum ;
- est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence ;
- est reparti entre les assujettis aux trois taxes la TFPB, la TFPNB et CFE proportionnellement aux recettes que chacune d'elles a procurées l'année précédente aux communes membres de l'EPCI.

Taxe GEMAPI - Simulations

	BP 2025
Dépenses de fonctionnement GEMAPI	380 000 €
Coût max par habitant	8 €
Dépenses d'investissement GEMAPI	575 000 €
Coût max par habitant	12 €
Total dépenses GEMAPI	955 000 €
Coût max par habitant	20 €

► La taxe étant recouvrée sur la TFPB, la TFPNB et la CFE, les entreprises seraient les principales contributrices.

► Plusieurs possibilités offertes à la communauté de communes en 2025 si mise en place de la taxe :

- taux max de 8 €/hab/an
- taux max de 12€/hab/an
- taux max de 20 €/hab/an

Une stratégie patrimoniale à construire en valorisation et en entretien

La communauté de communes investit beaucoup dans l'entretien de son patrimoine routier pour 2,4 M€/an soit depuis des années l'équivalent de l'épargne nette de la collectivité ce qui ne laisse pas de marges supplémentaires pour des projets nouveaux

Parallèlement, le patrimoine bâti n'a pas bénéficié du même niveau d'entretien par les communes avant transfert ou par la communauté de communes.

Des difficultés réelles de performance, d'entretien et d'usage se pose aujourd'hui et nécessite une prise en charge de rénovation globale sur la durée

Pour cela, hormis le gymnase de Deux-Grosnes, les autres investissements patrimoniaux ne sont pas prévus et financés dans le cadre du projet de mandat. Des études vont être lancées sur le gymnase de Bois Franc en 2024

> L'objectif d'une société patrimoniale est de :

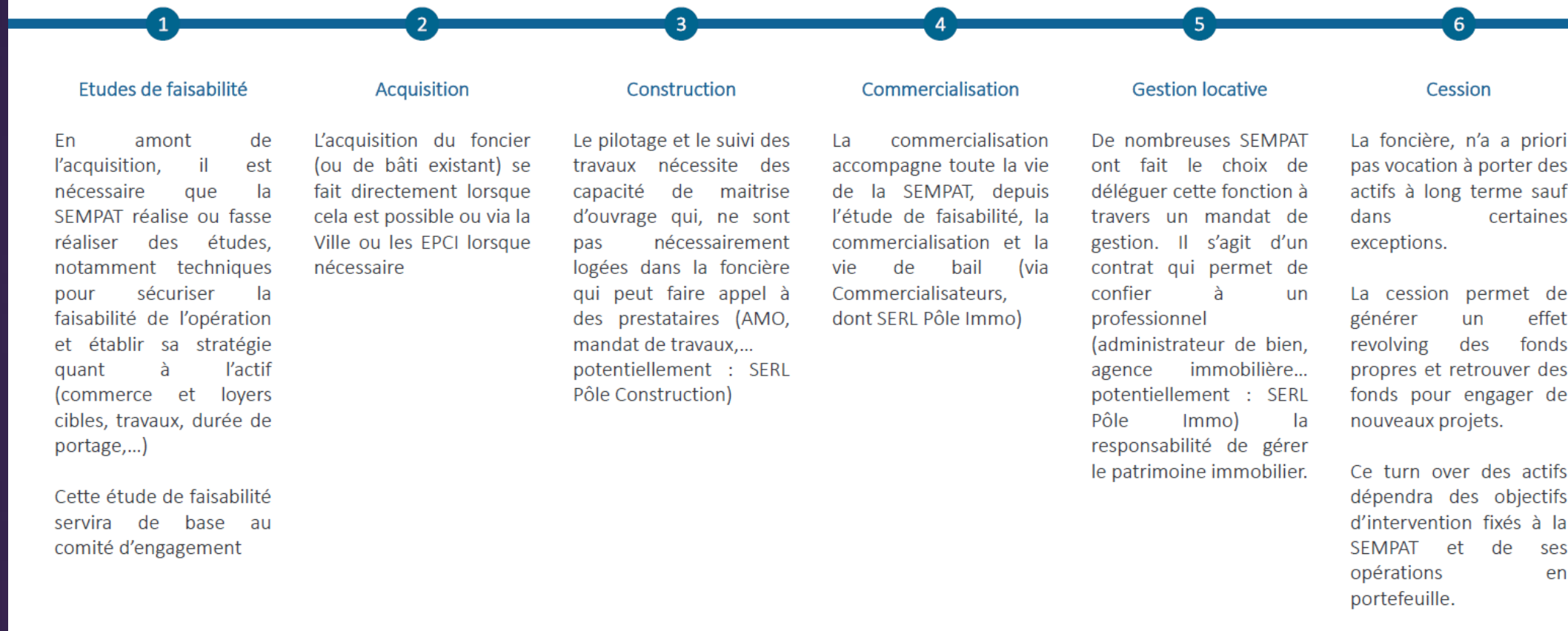
- Accompagner les projets opérationnels de la collectivité
- Proposer des solutions / produits immobiliers permettant de répondre aux besoins des entreprises ayant des capacités de financement limitées de leur immobilier.
- Structurer et faciliter le parcours résidentiel des entreprises.
- Conforter et développer l'attractivité du territoire par une offre immobilière adaptée.
- (re)mettre sur le marché des produits immobiliers parfois difficiles à commercialiser (tels que des locaux de très petite surfaces, modulables, avec parfois un fort taux de turn-over...), en les réhabilitant ou les reconfigurant pour les adapter aux besoins.
- Permettre des effets d'amorçage en trouvant les futurs exploitants et occupants des actifs, avec possibilité de tarification locative préférentielle (dans le maintien d'un équilibre global).
- Soutenir les acteurs privés dans leur développement, notamment des projets d'innovation.

> La constitution d'une société patrimoniale permet donc d'adopter un positionnement en impulsion d'une dynamique économique, là où les acteurs privés n'interviendraient pas ou peu, faute de rentabilité suffisante pour eux.

> Les avantages des sociétés patrimoniales sont de

- Proposer une gamme de produits élargie pour couvrir l'ensemble du parcours de croissance des entreprises.
- Adopter une logique d'anticipation, dans le long-terme, maîtriser dans le temps et sur le territoire les destinations et ainsi la diversification des activités économiques.
- Bénéficier d'un outil de maîtrise des actifs stratégiques, dans des logiques de régulation ou de stimulation de l'investissement privé.
- Requalifier des bâtis (voire régénérer des fonciers) pour conserver l'attractivité territoriale, permettre la transformation des usages et la (re)mise sur le marché.
- Développer de nouvelles formes de partenariats avec le monde économique dans une logique d'interfaçage public / privé.
- Une variété de domaines d'intervention possible.

Une SEM Patrimoniale pour aménager le territoire équitablement et préparer l'avenir en garantissant un bon partage des richesses



Une SEM Patrimoniale pour aménager le territoire équitablement et préparer l'avenir en garantissant un bon partage des richesses



Des critères de pérennité et de solidité des opérations

La pérennité d'une SEMPAT et la solidité de son modèle économique repose sur deux critères :

- Un **Taux de rendement locatif (RLB)** : loyer / investissement (hors subventions)
- Un **Taux de Rendement Interne** qui mesure le niveau de rentabilité du projet pour les investisseurs



Une péréquation entre les opérations

Une nécessité : **organiser l'action de la SEMPAT sur la base d'un principe de péréquation** du portefeuille des actifs.

L'action de la SEMPAT doit s'inscrire dans une stratégie d'investissement de court, moyen et long terme, avec un portefeuille d'actifs diversifié, favorisant un modèle économique équilibré et générateur d'effet levier dans le temps (entre actifs en amorçage et actifs à plus forte maturité, entre typologies d'actifs pouvant dégager des marges et contribuer à l'équilibre d'ensemble).

Une SEM Patrimoniale pour aménager le territoire équitablement et préparer l'avenir en garantissant un bon partage des richesses

Budgets annexe maison de santé

- ▶ Une régularisation a été réalisée en 2024 sur les loyers et charges facturés pour la Maison de santé de Monsols, ce qui permet de réduire le déficit de fonctionnement de ce budget annexe.
- ▶ Néanmoins, le budget Maison de Santé va subir un déséquilibre conjoncturel du fait de la construction de la maison de santé de Cercié à compter de 2025.
- ▶ La suppression des amortissements actée en 2024 pour ce type de travaux donne des marges de manœuvre sur le budget mais un recours à l'emprunt devra tout de même être étudié.
- ▶ Dans le cadre du contrôle de la CRC, le devenir de ce budget annexe a été soulevé et pourrait faire l'objet d'une intégration au budget principal.

Budget annexe maison du terroir

- ▶ L'excédent brut d'exploitation est en hausse progressive pour la maison du terroir Beaujolais.
- ▶ La première année d'ouverture de la maison de la randonnée et du trail a montré des signes très positifs.
- ▶ Ce budget annexe enregistre ainsi un déficit stable autour de 45 000 € qui n'est pas inquiétant au regard de la dynamique des services.
- ▶ Dans le cadre du contrôle de la CRC, le devenir de ce budget annexe a été soulevé et pourrait faire l'objet d'une intégration au budget principal.

Budget annexe zones d'activités

- ▶ Le budget annexe risque un déséquilibre structurel du fait du prix de vente aux entrepreneurs, des surcoûts des travaux, de la non-prise en compte des frais de gestion et des engagements avec les acquéreurs dimensionnés avant travaux. En 2023, une décision a été prise de se situer dans les prix du marché de manière plus claire et ainsi d'amortir réellement les cessions. Cette décision devrait permettre un équilibre du budget à la fin de la commercialisation des zones de Fleurie, Villié-Morgon et Pré aux dames 2.
- ▶ Un Schéma d'accueil des entreprises va être finalisé en début d'année 2025 afin de fixer la stratégie de commercialisation pour ces zones d'activités ainsi que pour Lybertec.
- ▶ Une stratégie foncière qui pourrait s'appuyer sur la SEM Patrimoniale comme pour les gendarmeries.

Le syndicat LYBERTEC et la CCSB

- ▶ Dans le cadre du contrôle de la chambre régionale des comptes, il a été proposé de présenter, lors du DOB, une évaluation de la situation financière de LYBERTEC et de l'impact pour la CCSB.
- ▶ Le résultat théorique de l'opération globale menée par le syndicat est évalué à plus de 3,5 M€ d'excédents.

Résultat LYBERTEC au 31/12/2025

Echéance septembre 2024 decembre 2025		Scenario emprunt classique	Scenario emprunt IN FINE	
	Emprunt 4,5m€ septembre 2024			4 500 000,00 €
	Facture ENEDIS HTA solde tranche 2	- 366 167,32 €	- 366 167,32 €	
	Autres engagements en cours	- 300 000,00 €	- 300 000,00 €	
	Solde marché de travaux	- 2 363 000,00 €	- 2 363 000,00 €	
	Provision Travaux et études 2025	- 300 000,00 €	- 300 000,00 €	
	Échéance emprunts en cours	- 417 000,00 €	- 417 000,00 €	
	Échéance emprunts 4m€ (2025)	- 720 000,00 €	- 270 000,00 €	
	Échéance emprunts 7m€ (2025)	- 210 000,00 €	- 78 750,00 €	
	Vente du lot 4H1 (4680m ² à 100€ HT)			450 000,00 €
	Totale dépenses à venir d'ici fin décembre 2025	- 4 676 167,32 €	- 4 094 917,32 €	
	Solde théorique à fin décembre 2025	273 833 €	855 083 €	

► Difficulté
passagère de
trésorerie en
2025

Résultat LYBERTEC au 31/12/2028

Echéance fin 2025 / fin 2028	Emprunt 7m€ septembre 2025 - 3,4% Amt classique	Scenario emprunt classique	Scenario emprunt IN FINE	7 000 000,00 €
	Emprunt in fine échéance dec 2025	- 4 800 000,00 €	- 4 800 000,00 €	
	Provision travaux, compensation et entretien 2026/2028	- 3 000 000,00 €	- 3 000 000,00 €	
	Échéance emprunt in fine 2026	- 1 500 000,00 €	- 1 500 000,00 €	
	Échéance emprunt in fine 2027	- 2 555 600,00 €	- 2 555 600,00 €	
	Échéance emprunt in fine 2028	- 1 139 500,00 €	- 1 139 500,00 €	
	amt emprunt 4,5m€ 2026/2028	- 1 620 000,00 €	- 607 500,00 €	
	amt emprunt 7m€ 2026/2028	- 2 520 000,00 €	- 945 000,00 €	
	total besoins 2026-2028 estimés	- 17 135 100,00 €	- 14 547 600,00 €	
	Solde dépenses à fin 2028	- 10 135 100,00 €	- 7 547 600,00 €	
	Vente lot 5 - 10ha 120€ HT /m ²			12 000 000,00 €
	Anneau central 1,35ha 150€ HT / m ²			1 800 000,00 €
	RECETTES CESSIONS (objectif d'ici fin 2028)			13 800 000,00 €
	Solde théorique à fin décembre 2028	3 664 900 €	6 252 400 €	

► Une amélioration de la situation grâce à la vente de lots entre 2026 et 2028

Résultat LYBERTEC à la fin de l'opération

Echéance 2029/ 2035....	Autres recettes de cession potentielles			
	Lot 9 - 6,4ha - 120€ HT /m ²			7 680 000,00 €
	Lot 11 - 6ha - 120€ HT /m ²			7 200 000,00 €
	TOTAL			14 880 000,00 €
		<i>Scenario emprunt classique</i>	<i>Scenario emprunt IN FINE</i>	
	Echéance 2029 Emprunt 4,5m€ InFine	3 240 000,00 €	4 136 000,00 €	
	Echéance Emprunt 7m€ InFine 2029-2032	6 720 000,00 €	8 250 000,00 €	
	TOTAL	9 960 000,00 €	12 386 000,00 €	
	Solde théorique l'issue de la vente des lots 5/9/11	8 584 900,00 €	8 746 400,00 €	

Résultat LYBERTEC à la fin de l'opération

Portage des compensations environnementales sur 20 ans et entretien de la zone Lybertec	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
--	----------------	----------------

Solde théorique y compris suivi à 20 ans	3 584 900,00 €	3 746 400,00 €
---	-----------------------	-----------------------

► Un bilan très positif en fin d'opération

Budget annexe gendarmerie

- ▶ Le budget annexe risque un déséquilibre structurel à l'avenir du fait de: le coût du loyer actuel, une logique de subvention en réalité moins bénéfique que prévu, les surcoûts des travaux et la non-prise en compte des frais de gestion.
- ▶ Pour l'avenir, il semble pertinent de réfléchir à un transfert de ces biens à la SEM Patrimoniale pour une meilleure gestion locative, une réduction de la charge de la dette et une pérennisation des revenus fonciers.

Budget annexe cinéma

- ▶ La régie cinéma trouve petit à petit une vitesse de croisière avec une fréquentation des salles qui devrait avoisiner les 90.000 spectateurs sur 2024 soit une des très bonnes années du cinéma intercommunal
- ▶ La gestion en régie est satisfaisante
- ▶ Des travaux de réaménagement de l'accueil pourraient permettre de maximiser les gains
- ▶ L'ancien équilibre budgétaire du cinéma avec la DSP se décomposait comme suit: 4000 € de recettes de redevance et 32.000 € de dépenses (transports scolaires) soit – 28.000 €
- ▶ Le nouvel équilibre budgétaire et les recettes de billetterie sont tout à fait satisfaisants.
- ▶ La question de la prolongation du marché d'exploitation sera à poser en 2025.

Budget annexe SPANC

- ▶ Le service SPANC est assuré 100% en régie sur l'ensemble du territoire de la CCSB, avec un effectif de 3 techniciens « équipés » (véhicules, EPI, matériel spécialisé, logiciel métier).
- ▶ Le budget annexe SPANC est structurellement déficitaire de 40 k€ par an, en maintenant la fréquence de contrôles (8 ans) et la qualité de service actuels. Un excédent de fonctionnement important (280 k€ au 31/12/2023) permet toutefois d'assurer l'équilibre.
- ▶ Il est néanmoins nécessaire d'amorcer une évolution des tarifs, afin de combler progressivement le déficit structurel et d'éviter les augmentations brutales de prix. Il est ainsi proposé pour 2025 :
 - Augmentation de la redevance annuelle de 30 à 32 € HT par an
 - Instauration d'une tarification des contrôles dans le cadre des ventes immobilières : 150 € HT par contrôle
 - Instauration d'une part collectivité sur les tarifs des vidanges : 25 € HT par vidange
- ▶ Ces augmentations procureront une recette estimative de 24 k€ HT pour 2025.

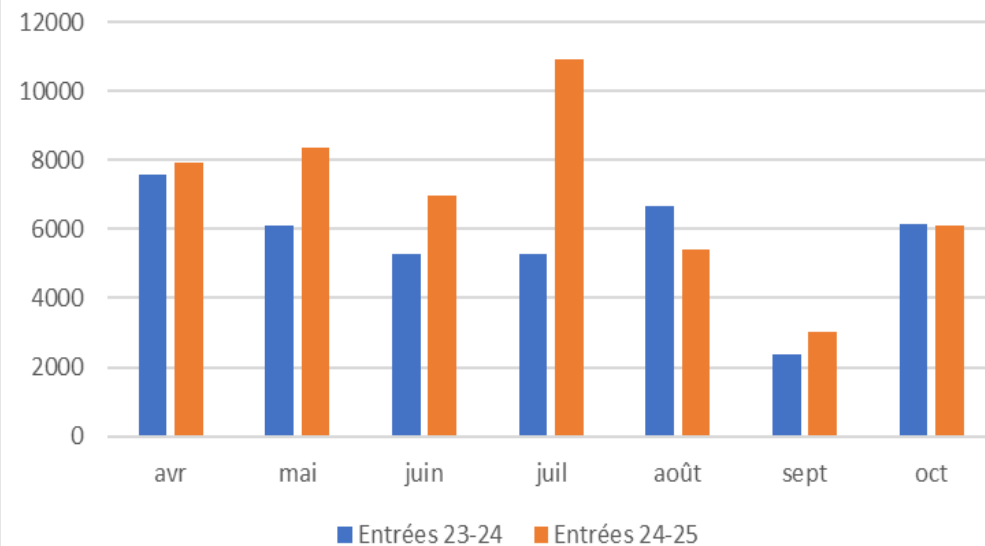
Transfert des compétences eau et assainissement à la CCSB au 1^{er} janvier 2026

- ▶ Le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes est obligatoire au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Un projet de loi vise à lever le caractère obligatoire de ce transfert. Toutefois, la CCSB se doit de travailler sur la base du droit en vigueur.
- ▶ Une consultation vient d'être lancée pour conduire une étude financière et tarifaire pour l'eau et l'assainissement dans la perspective de ce transfert. Celle-ci permettra de définir une trajectoire longue d'harmonisation tarifaire sur le territoire, et de définir une méthode d'évolution des tarifs actuels propre à chaque service / commune à compter du 1^{er} janvier 2026.
- ▶ En tout état de cause, les principes directeurs de la CCSB sont les suivants :
 - Le transfert (ou non) des excédents des budgets annexes existants vers la CCSB devra être décidé à l'unanimité. L'absence de transfert pourrait toutefois avoir un impact important sur les tarifs et/ou la capacité d'investissement de la CCSB ;
 - L'évolution des tarifs actuels sera proposée en tenant compte de l'état du patrimoine, du fonctionnement des systèmes d'eau / d'assainissement (conformité à la réglementation, etc.), de la situation financière actuel des services et du niveau de tarification en vigueur.

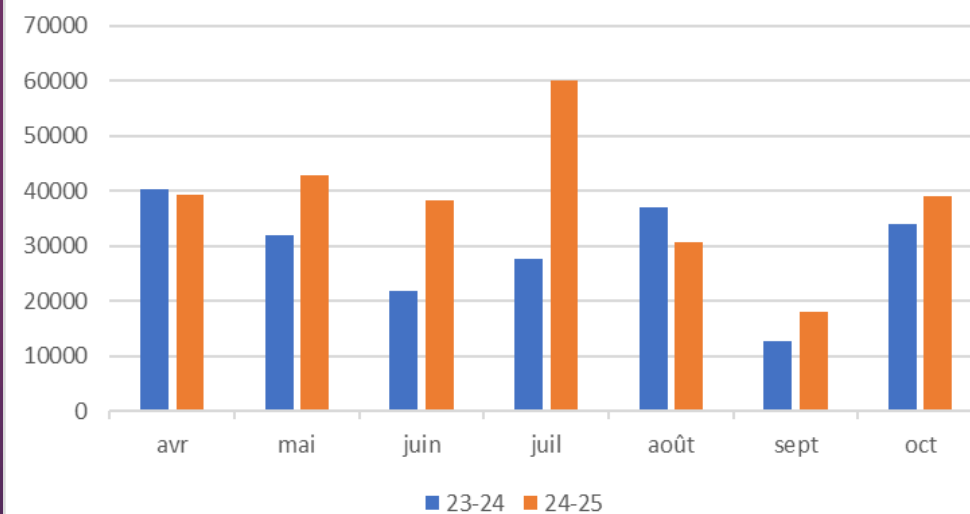
BILAN ACTIVITES AVRIL – OCTOBRE 2024

54

Evolution des entrées



Evolution du CA Billetterie TTC



Tarification des services

Les services payants de la collectivité sont amenés à évoluer de manière cohérente avec les charges associées.

Une réflexion par secteur doit aboutir à des propositions cohérentes dans ce cadre avec un cadre minimum d'inflation à 2 %



4

Le développement
du plan de mandat

Les grands axes du projet de mandat (en cours de développement)

**Transition
écologique**

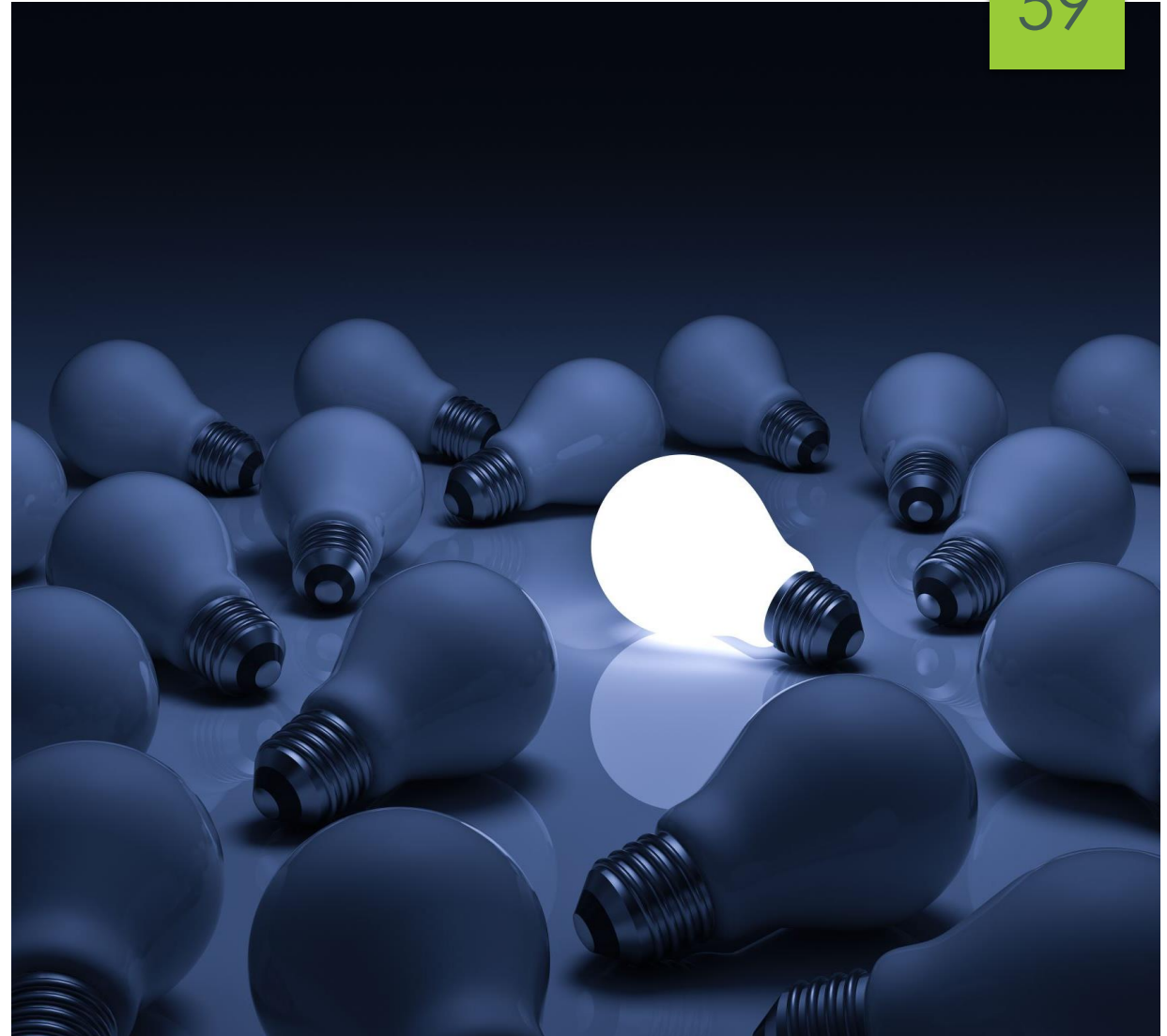
**Accès aux
droits/solidarités**

**Attractivité du
territoire**

Transition écologique

Une stratégie énergies renouvelables sur le territoire

- ▶ Une réappropriation publique et citoyenne de la question énergétique
- ▶ Priorité au photovoltaïque et à la biomasse
- ▶ Une maîtrise de la collectivité
- ▶ 60 GWh de production d'ici à 2030



Une labélisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique en cours

- ▶ Redynamisation et évaluation des PCAET
- ▶ Une feuille de route opérationnelle
- ▶ Transversalité et vision globale
- ▶ Identification des domaines d'actions à renforcer
- ▶ Démarche d'amélioration continue
- ▶ Notoriété nationale et européenne
- ▶ **Un objectif à 3 étoiles**

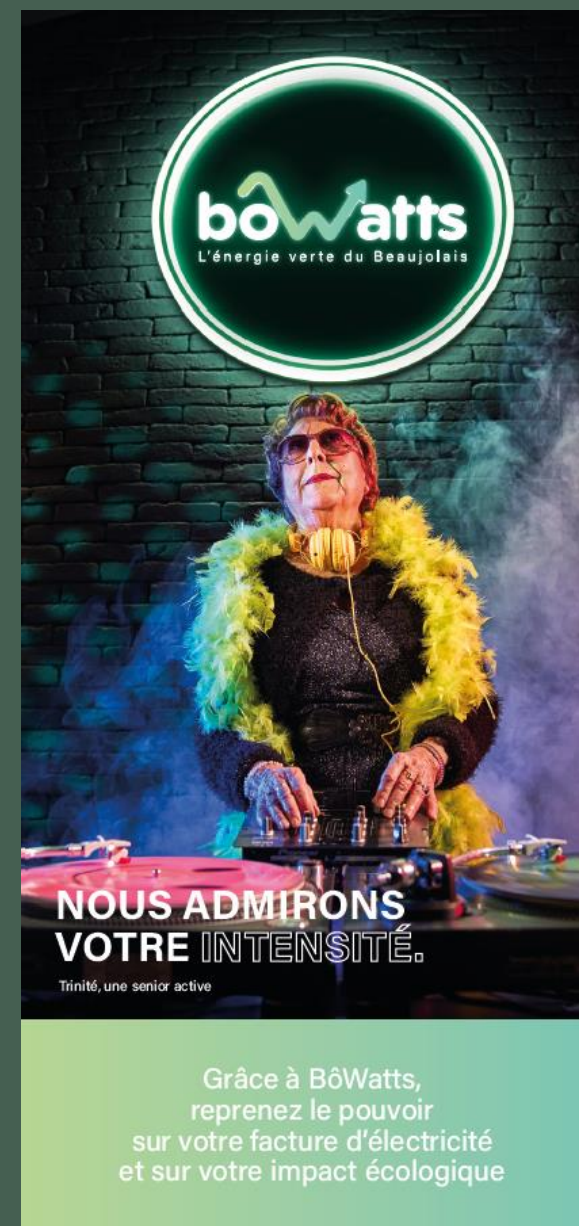


Une marque locale d'électricité

bôwatts

« Une marque locale d'électricité pour permettre aux habitants et entrepreneurs de consommer vert, local, à coût maîtrisé et avec des outils de réduction des consommations »

Déjà près de 2000 habitants desservis par Bôwatts!

An advertisement for BôWatts, a local green electricity brand. The top part shows a woman, Trinité, wearing a yellow feather boa and headphones, DJing at a turntable. Above her is a glowing circular logo with the text 'bôwatts' and 'L'énergie verte du Beaujolais'. The bottom part of the ad has a green background with white text.

bôwatts
L'énergie verte du Beaujolais

**NOUS ADMIRONS
VOTRE INTENSITÉ.**

Trinité, une senior active

Grâce à BôWatts,
reprenez le pouvoir
sur votre facture d'électricité
et sur votre impact écologique

Une station multi-énergie

- ▶ Inaugurée en juin 2023
- ▶ Située ZA Fontenailles – Belleville-en-Beaujolais
- ▶ 4 pistes de distribution GNV
- ▶ 1 borne de recharge véhicule électrique
- ▶ Réserve foncière pour futurs déploiements



La biodiversité au cœur des préoccupations

- Territoire à l'initiative du Marathon de la biodiversité
- Labelisé Territoire Engagé pour la Nature
- Elu Capitale de la biodiversité en 2021
- 6 Espaces Naturels Sensibles et 1 Natura 2000
- **Un nouveau projet: les Olympiades de la biodiversité**



développement durable 2023

64

Conférences
Ateliers
Visites
Balades

Un programme d'animations
sur le développement
durable

- ▶ Annuel depuis 13 ans
- ▶ 60 animations proposées par des acteurs locaux
- ▶ Axe fort sur la biodiversité avec les Espaces Naturels Sensibles et Natura 2000

Une politique de biodiversité et de circuits courts

- ▶ Un Plan Alimentaire Territorial tourné vers l'amélioration des cultures, l'accès pour tous, l'économie locale et la santé
- ▶ Une volonté de restauration scolaire locale et responsable
- ▶ Un Paiement pour Services Environnementaux réussit qui mobilise 2 millions d'euros pour 42 exploitations en 2022

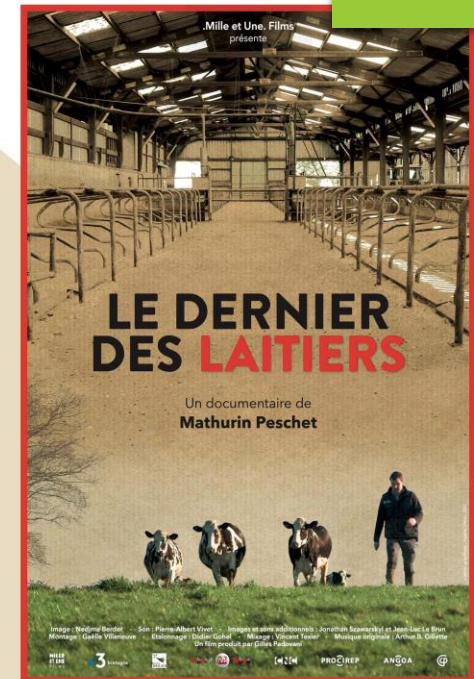


MERCREDI
18
OCTOBRE
2023

Dans le cadre
du **Projet
Alimentaire
Territorial**, la
Communauté
de Communes
Saône-
Beaujolais
vous propose un

CINÉ-DÉBAT SUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

En partenariat avec l'association
Les Greniers d'Abondance



CINÉMA LE SINGULIER(S)
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS
17H30

GRATUIT

La séance sera suivie d'un buffet
offert par la CCSB



LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles

- ▶ Remettre l'eau au cœur des espaces de vie et redonner sa place à la biodiversité
- ▶ Créer des îlots de fraîcheur et s'adapter au changement climatique
- ▶ Travailler les projets en co-construction avec les usagers
- ▶ Faire classe en extérieur pour apprendre autrement

MATERNELLE

ATELIER PARTICIPATIF
reGénération - Paysagistes
21.03.2023

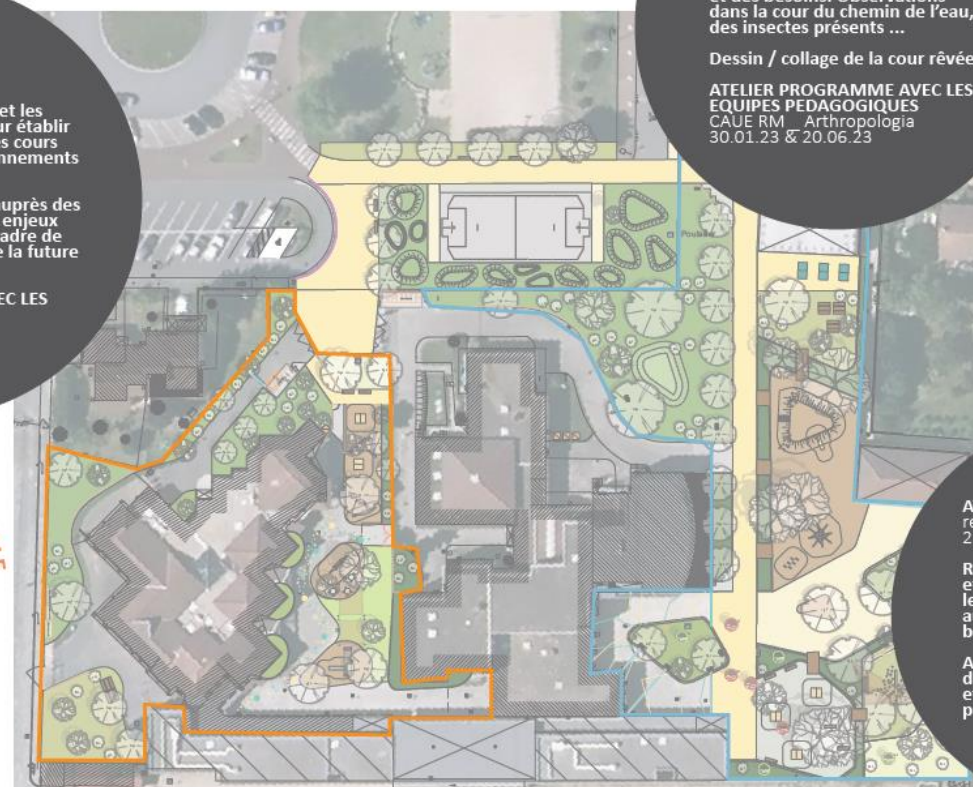
Rencontre avec les élèves et les équipes pédagogiques pour établir les besoins pour les futures cours et comprendre les fonctionnements actuels.

Pédagogie et animations auprès des élèves pour apprendre les enjeux de végétalisation de leur cadre de vie et créer l'imaginaire de la future cour.

ATELIER PROGRAMME AVEC LES EQUIPES PEDAGOGIQUES
CAUE RM - Arthropologia
20.06.23



MATERNELLE



ATELIERS PARTICIPATIFS
CAUE RM - Arthropologia
13.01.23 & 23.01.23

Animations auprès des élèves pour faire le diagnostic des lieux, et des besoins. Observations dans la cour du chemin de l'eau, des insectes présents ...

Dessin / collage de la cour rêvée.

ATELIER PROGRAMME AVEC LES EQUIPES PEDAGOGIQUES
CAUE RM - Arthropologia
30.01.23 & 20.06.23

ELEMENTAIRE



ATELIER SPATIALISAT
reGénération - Paysagistes
21.03.2023

Rencontre avec éco-citoyens et deux encadrants du projet pour faire le diagnostic et comprendre les besoins pour la future cour.

Animations de spatialisation du projet dans la cour et de détermination des préférences d'aménagement.

Une plate-forme de rénovation de l'habitat en pleine expansion

- ▶ Une spécificité sur Rénov'en Beaujolais par rapport à d'autres territoires du département
- ▶ Plus de 2 millions d'euros de travaux en 2019 et un objectif atteint de plus de 3 millions d'euros en 2022
- ▶ Des enjeux sur la précarité énergétique pris en compte avec le projet Pacte – 15
- ▶ La prise en charge des copropriétés, du tertiaire et du patrimoine privé des communes
- ▶ Un travail à amplifier avec le conseil départemental et Petites villes de demain sur la question de l'adaptation des logements
- ▶ **Un engagement plein et entier dans Mon Accompagnateur Rénov et une révision des aides à la rénovation en aides environnementales**

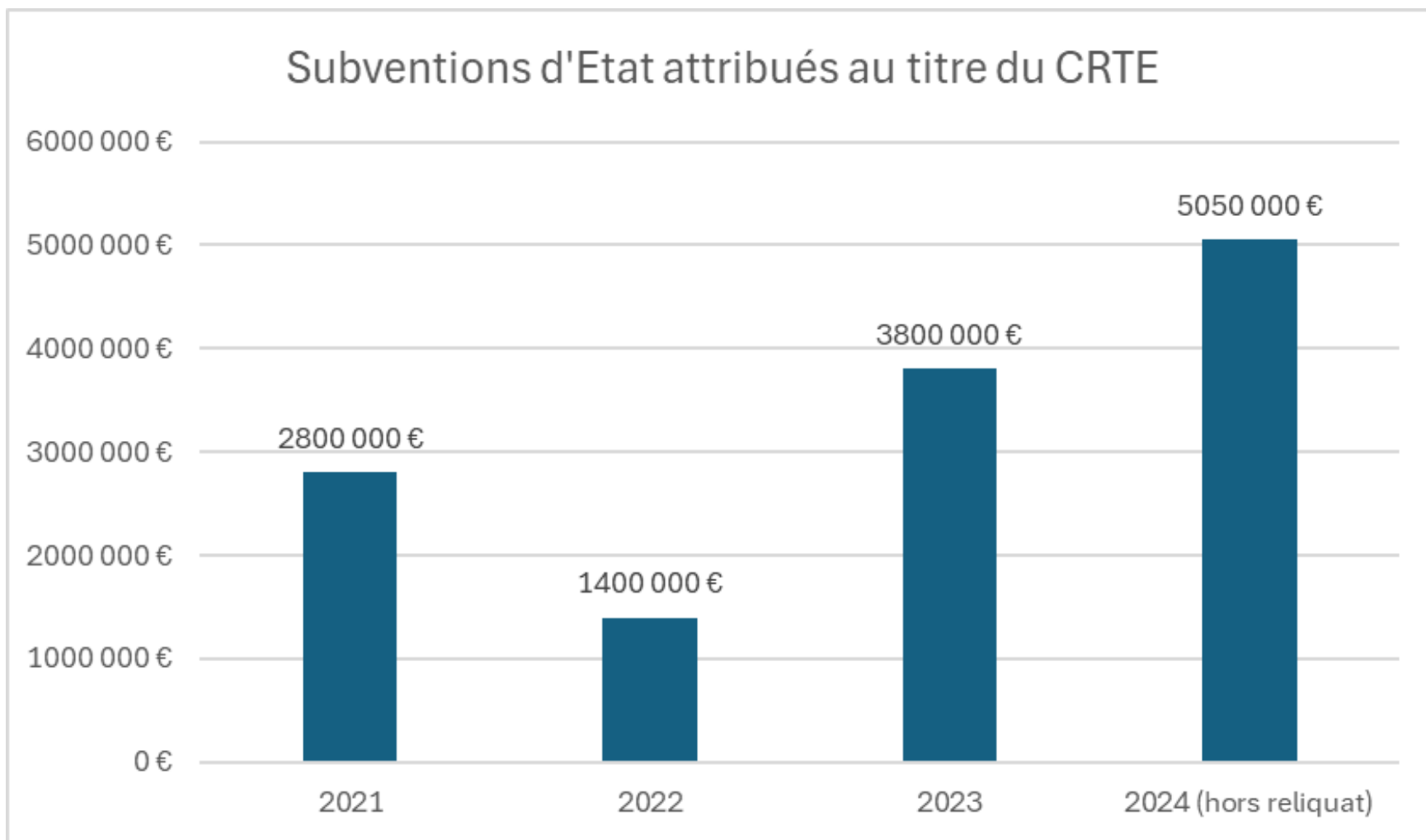
67



La rénovation des bâtiments publics

- ▶ La CCSB est une des plus petites collectivités à être lauréate de Sequoia et maintenant de Chêne
- ▶ 35 communes/35 signataires
- ▶ La mise en œuvre dès 2022 d'une mission de soutien aux communes pour la performance énergétique
- ▶ Un montant cumulé de 20 millions d'euros de travaux performementiels bâtimentaires d'ici à 2026 grâce à ces dispositifs

Subventions ETAT 2024 attribuées



Une stratégie cycle structurée

- ▶ Une aide à l'achat de vélo incitative avec près de 300 vélos déjà achetés
- ▶ Un développement des installations favorisant le cycle don't 3 voies majeures en développement à destination de la gare de Belleville et sur le voie du Tacot
- ▶ Des animations : challenge mobilité, rue aux enfants...
- ▶ Une recherche de subvention importante



**Il est temps de
passer
au vélo**

**Aide à l'achat
d'un vélo jusqu'à
600 €***

Vélos traditionnels - Vélos à assistance électrique
Kits d'électrification



* Conditions et renseignements sur l'aide disponibles sur ccsb-saonebeaujolais.fr

Des enjeux de mobilités travaillés en lien avec le SYTRAL et la Région

- ▶ Une volonté de travailler sur un transport à la demande élargi à toute la population à compter de 2024
- ▶ Le renforcement et le développement des lignes régulières dès septembre 2023
- ▶ Le développement de la desserte des gares
- ▶ La logique de pôle gare et de parkings relais en lien avec les transports et les territoires voisins
- ▶ Un nouvel aménagement en gare qui permet de relier les quartiers ouest de la ville plus facilement
- ▶ **En 2025: un nouveau TAD et une incitation au covoiturage**



Un schéma déchet à construire

- ▶ Une nouvelle recyclerie pour favoriser l'économie circulaire
- ▶ Un renforcement de l'équipe d'ambassadeur du tri et des biodéchets
- ▶ Un schéma directeur déchet pour la rénovation de notre réseau de déchetteries et la prise en compte des biodéchets
- ▶ **En 2025: un PLDPMA à faire vivre**



Une
innovation
sociale et
citoyenne
unique :
l'ambassade
de la
transition !

- ▶ Nouveau service de proximité en lien direct sur toutes les questions de transition avec un lieu fixe, des équipes mobiles et un aspect numérique :
 - ▶ Déchets
 - ▶ Eau et végétalisation
 - ▶ Energie
 - ▶ Mobilités
 - ▶ Habitat
 - ▶ Alimentation



Un tiers lieu aquatique
intercommunal, vers une
nouvelle génération de piscine

- ▶ Zéro coût de fonctionnement
- ▶ Mini impact sur l'environnement
- ▶ En 2025: travail du Moe pour
lancement des travaux en fin
d'année ou en 2026

Centre aquatique : convention spécifique

► Objectifs :

- Optimiser les financements ETAT pour ce gros projet

► Méthode :

- Convention spécifique avec les services de l'Etat, pluriannuelle, par tranche
- Validation de la convention par délibération au conseil de septembre
- Découpage en 7 tranches opérationnelles subventionnables, avec une planification de 2023 à 2028, pour un subventionnement de l'ordre de 15% à hauteur de 5M€ pour 32M€HT de travaux + MOE + études
- Dépôt de 7 dossiers avec un second dossier en 2024 au prochain conseil sur les reliquats Fonds vert RE

Accès aux
droits
solidarités
émancipation

Une nouvelle politique
d'aides au maintien
des personnes âgées

Un règlement intérieur qui
permet d'aider de
meilleure manière les
associations qui
concourent au maintien
des personnes âgées à
domicile pour une somme
de 60 k€ à 90 k€ à arbitrer
d'ici au vote du budget.



A close-up photograph of a hand painting on a piece of white paper. The hand is positioned diagonally, with the index finger pointing towards the bottom left. The index finger is coated in bright blue paint, which is being applied to the paper. The thumb is coated in black paint. The middle and ring fingers are also coated in blue paint. The background is a white, textured surface. The lighting is bright, casting shadows on the paper and the hand.

Un effort renforcé en faveur des solidarités

- La nouvelle CTG augmente l'effort de la CCSB en matière de soutien à la petite enfance
- Un pilotage du logement social revu



Une nouvelle politique d'aide à la pratique sportive et aux associations culturelles avec des règlements d'attribution clairs

Une stratégie des maisons de santé

- 3 maisons de santé/médicale: Beaujeu, Monsols, Fleurie
- Une ambition de développer ce réseau avec la maison médicale de Cercié et l'extension de celle de Beaujeu d'ici la fin du mandat: lancement au premier trimestre 2024 d'une délégation de maîtrise d'ouvrage
- Apporter une véritable plus-value durable pour les praticiens (logement, diversité,...)



Amplifier la diffusion de la culture

- Développement d'un contrat territorial pour l'Education Artistique et Culturelle
- Création de 2 micro-folie dont une itinérante sur le territoire en cours de déploiement et inaugurés en 2022
- Le lancement en lien avec la commune de Quincié en Beaujolais du nouveau pôle culturel Bernard Pivot en 2023

81

MICRO-FOLIE

PLATEFORME CULTURELLE AU SERVICE DES TERRITOIRES



Une réflexion sur le soutien à l'enseignement artistique de la musique

- Sur le territoire,
- 4 écoles de musique sous forme associative : l'Echo du vallon, la Reneimoise, Ecole de musique Francis Popy, La Note Beaujolaise (1 seule association avec l'harmonie)
- 1 école de musique sous forme de syndicat intercommunal : le Sybémol
- Seulement 2 écoles subventionnés (Popy et écho du vallon)
 - **Une réflexion sur 2025 pour le financement de l'ensemble des écoles**



A scenic view of a forested valley seen through an open window. The landscape is bathed in warm, golden light, suggesting sunrise or sunset. The foreground shows lush green trees and bushes, while the background features rolling hills and a dense forest. A dark, semi-transparent rectangular overlay is positioned on the right side of the image, containing the title text in white.

Attractivité du territoire

Un territoire multipolaire

- Un nouvel espace sportif à Trades qui a été finalisé en 2024 et qui permettra d'appuyer la stratégie touristique 4 saisons
- La rénovation intégrale du gymnase et de la salle Fontanet à Deux-Grosnes en lien avec la commune Un soutien à la vie de tous les villages avec le fond de concours
- 2 communes concernées par « petite ville de demain »: Belleville et Beaujeu



Un territoire multipolaire

- Une dynamisation des pôles gare par le projet quartier gare de Saint Georges de Reneins et par une réflexion sur le pôle multimodal de Belleville
- Un nouveau projet pour rendre plus attractif le col de crie avec la maison de la randonnée et du Trail avec le lancement de la faisabilité en 2024
- Une reprise en gestion de la Maison de la Randonnée et du Trail en mai 2024 qui est une réussite à confirmer en 2025
- Un développement de la halte-fluviale de Belleville-en-Beaujolais pour accueillir plus de croisiéristes



Un aménagement coordonné

- Un nouveau PLUI-H pour l'ensemble du territoire garantissant le développement équilibré de la CCSB
- Une politique de l'habitat à construire et à mettre en œuvre avec le déploiement des OPAH sur Belleville et Beaujeu

La Grange Charton: un espace à enjeu

- Un bâti de 4000 m²
- 8 ha de foncier dont 1,5 viticoles
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en février 2023
- 3 candidats intéressants en cours de sélection.
- Des études de programmation et peut-être des premières installations dès 2025



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence CC BY-SA

Une nouvelle logique de développement pour les zones économiques

- ▶ Travailler sur la préservation du foncier (aller vers le “zero vente”)
- ▶ La montée en qualité des constructions et aménagements



Un nouveau pacte pour améliorer encore la
relation commune/EPCI

Un aménagement équilibré du territoire: les principaux projets

Projets livrés en 2022

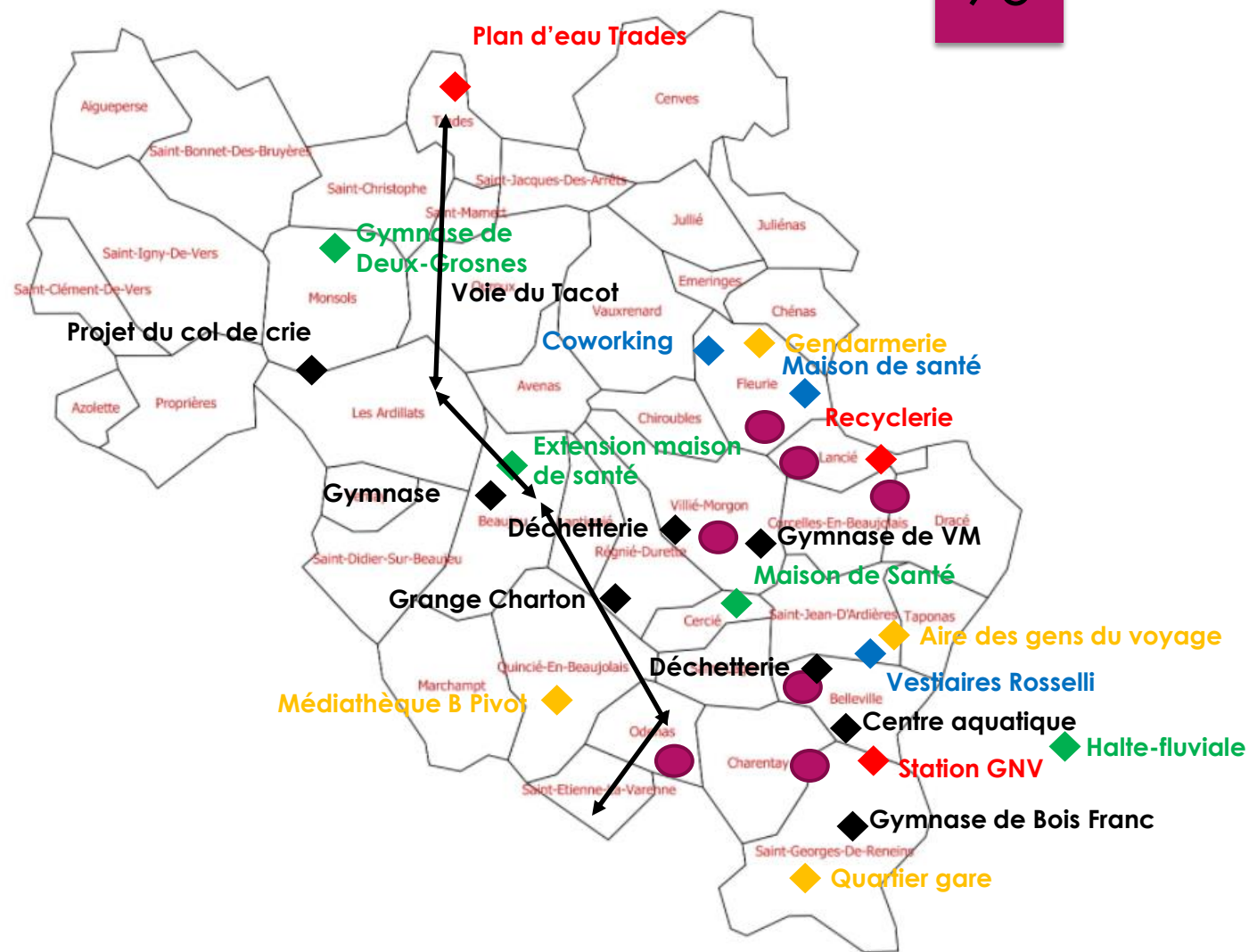
Projets livrés en 2023

Projets en travaux en 2025

Projets en maîtrise d'œuvre ou en délégation de MOA en 2025

Projets en étude de faisabilité en 2025

Zone économique intercommunale en projet, en maîtrise foncière, en développement ou en commercialisation



Une coopération commune/EPCI pour faire progresser ensemble le territoire

- ▶ Un pacte financier et fiscal régulièrement ajusté pour mieux répartir la richesse créée
 - ▶ La création d'un fond de concours de 350.000 € au moins par an pendant 3 ans à destination des communes de moins de 3500 habitants. AP à 2 M€ sur 4 ans déjà engagée en totalité, à ajuster
 - ▶ Des délégations de maîtrise d'ouvrage assumées par la CCSB dans le cadre du partenariat avec les communes à Deux-Grosnes et Quincié.
 - ▶ Des services d'appui aux communes par les services de la CCSB hors des compétences strictes de celle-ci dans une logique de partenariat. En 2024, ces apports représentent un service supplémentaire de près de 230.000 € à destination des communes.
 - ▶ Un maintien de la dotation de solidarité
 - ▶ Une prise en charge du FPIC à 100 %
 - ▶ Des services aux communes dans le cadre de la mutualisation comme l'archivage, la formation, les marchés publics ou les groupements de commande.